



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N°2023/128/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Sandie L'HERMITTE
Chef du Service Contentieux

Affaire suivie par Marion GUILLEMANT
Conseiller Juridique

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement à la SCP Luc BOLLENGIER – STRAGIER et Stéphanie SAGLIETTI, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 229,20 € TTC relative aux frais de signification d'un titre exécutoire à l'encontre de M. David VETTESE – Facture n° 273775 du 12 juillet 2023.

La présente décision annule et remplace la décision n° 2023/108 pour erreur matérielle.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'arrêté 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2023, chapitre 011 - fonction 020, article 6227 à la SCP Luc BOLLENGIER – STRAGIER et Stéphanie SAGLIETTI, Huissiers de Justice Associés, 26, Place Gambetta – Bât. A, 83000 Toulon, au compte CRCA MARSEILLE, Code Banque 11306, Guichet 00093, n° de compte 48151841646, Rib 21, la somme de 229,20 € TTC (DEUX CENT VINGT NEUF EUROS ET VINGT CENTIMES) représentant les frais visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 31 AOUT 2023

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 07 SEP. 2023

PUBLIE LE 07 SEP. 2023

Pour le Maire de Toulon
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



Acte à classer

2023128AJ

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-07T13-49-40.04 (MI247351391)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230831-2023128AJ-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DECISION 2023/128/A.J. Paiement à la SCP Luc BOULENGIER
- STRAGIER et Stéphanie SAGLIETTI, Huissiers de Justice
Associés, de la somme de 229,20 euros TTC

Date de décision : 31/08/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DAF SC DECI 2023 128 AJ.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 07/09/23 à 13:49

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis Date 07/09/23 à 13:49

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception Date 07/09/23 à 13:54